

LE 6 NOVEMBRE 2017

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 6 novembre 2017 à 20 h, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Guy Massicotte, M. Gilles Viens, M. Éric Hammal et les conseillères Mme Lucie Masse, Hélène Daneau et Mme Chantal Montminy.

M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 3 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR

De l'assemblée du 6 novembre 2017

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RAPPORT DU MAIRE

3.1 Rapport du maire

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 octobre 2017

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

7. ADMINISTRATION

7.1 Adoption – Règlement 2034 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux

7.2 Nomination du représentant à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC

7.3 Demande de subvention « Sentier Nature Tomifobia – budget 2018 »

7.4 Adoption du budget 2018 – Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook

7.5 Déclaration d'intérêt pécuniaire

7.6 Date de l'assemblée pour l'adoption du budget 2018

7.7 Adoption du calendrier des assemblées

7.8 Nomination du maire suppléant

7.9 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

7.10 Adoption du budget de la Régie du Parc Massawippi

7.11 Contrat d'entretien paysager – saison 2018

7.12 Dépôt du Rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ ou plus

7.13 Soumission – Inspection et maintenance du réseau géodésique

7.14 Nomination du représentant à la MRC

7.15 Achat d'une plieuse automatisée

8. TRANSPORT – VOIRIE

**Résolution
2017-151**

- 8.1 Achat d'un débitmètre magnétique
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Nomination des déléguées à la Régie de l'Est
- 10. URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en octobre 2017
 - 10.2 Contestation de la superficie protégée par droit acquis - 50 des Hironnelles, lot 28
- 11. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11.1 Adoption de la soumission pour le ramassage et le transport des matières résiduelles
- 12. LOISIRS et CULTURE**
 - 12.1 Spectacle pyrotechnique 2018
 - 12.2 Contrat d'entretien pour la patinoire
- 13. FINANCES**
 - 13.1 Rapport de délégation de compétence
 - 13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
 - 13.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 octobre 2017
- 14. DIVERS**
 - 14.1 Ajout
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**
Adopté à l'unanimité.
- 3. RAPPORT DU MAIRE**
 - 3.1 Rapport du maire**

Rapport du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens, Mesdames et Messieurs du Conseil,

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le bilan de la situation financière de notre municipalité.

1. Les résultats réels de l'exercice financier 2016

Selon les états financiers vérifiés pour l'exercice financier 2016 de la Municipalité de Hatley, les revenus totalisaient 1 597 347 \$ et les dépenses de fonctionnement, 1 708 196 \$. Après avoir ajouté les affectations du surplus (+111 946 \$), enlevé les transferts aux activités d'investissement (-3 875 \$), enlevé les revenus d'investissement (-13 071 \$), ajouté l'amortissement (+127 905 \$) et enlevé le remboursement de la dette (-28 630 \$), le surplus d'exercice à des fins fiscales s'élève à 83 426 \$. De l'avis des vérificateurs, les états financiers présentaient fidèlement, à tous les égards importants, le résultat des opérations de la Municipalité et l'évolution de sa situation financière pour l'année 2016.

2. Les résultats estimés pour 2017

La Municipalité de Hatley a adopté des prévisions budgétaires pour 2017 indiquant des recettes de 1 483 936 \$ et des dépenses de fonctionnement de 1 450 272 \$ pour un surplus de fonctionnement de 33 633 \$. Un montant de 33 633 \$ devant être consacré au remboursement de la dette. Le conseil municipal ayant exercé un contrôle serré des

dépenses dans la réalisation de ses projets, j'estime que cette année la municipalité réalisera un surplus raisonnable.

3. Les réalisations de 2017

Ressources humaines

En ce qui concerne les ressources humaines l'année 2017, fût encore sous le signe de la stabilité concernant les employés permanents. L'embauche d'un étudiant dédié au mesurage et à l'inspection des fosses septiques s'est poursuivie. Je tiens à remercier les employés pour leurs loyaux services au cours de la dernière année. De façon à améliorer la qualité de leur l'environnement des employées et des élus la municipalité a procédé au cours de l'année à la rénovation de sa salle du conseil qui n'avait pas fait l'objet d'un changement de puis près de 25 ans.

Voirie

Un budget supplémentaire de 156 000 \$ pris à même les surplus accumulés a été octroyé au service de voirie afin de procéder à une mise à niveau du réseau routier. Nous avons également procédé au rehaussement de la rue des Ormes et Piercy en partie afin de permettre à la population de circuler lors des crues printanières.

Notre politique de chemin de tolérance continu d'être très appréciée, en 2017 une nouvelle section d'environ 0,3 km a été ajoutée dans le secteur de la Baie Woodland.

Déploiement d'un service internet

La municipalité accompagnée du citoyen M. Richard Beaudry a travaillé en collaboration avec la compagnie Cogeco afin de déposer auprès des 2 paliers de gouvernement une demande d'aide financière pour le déploiement de la fibre optique sur une large partie du territoire de la municipalité. Le projet de plusieurs centaines de milliers de dollars est toujours en attente d'une réponse. Je tiens à remercier personnellement et au nom des résidents d'Hatley, M Richard Beaudry pour tout son dévouement dans ce dossier.

Environnement

Les procédures de mesurage des fosses et la vidange de celle-ci ont été améliorées afin de réduire le délai entre le mesurage et la vidange. Le mesurage des fosses a permis d'accompagner certains citoyens dans leur entretien et la mise à niveau de leur installation septique ce qui représente un plus pour l'environnement.

Un autre dossier qui nous préoccupe et qui a fait encore l'objet d'une attention particulière durant la dernière année, est l'ancien dépanneur de la Baie Bacon. Des discussions ont été entamées avec Revenu Québec afin de trouver une solution qui pourrait satisfaire la population et les parties concernées par cette problématique.

La collecte des gros rebuts a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la municipalité durant la dernière année, étant donné les changements apportés par la Ressourcerie des Frontières. Il semble que la Ressourcerie soit en mesure de relever son défi financier, ce que la municipalité salue haut et fort.

Propriétaire de roulottes

Les démarches se sont poursuivies en 2017 afin d'arriver à proposer aux résidents du secteur des roulottes, un règlement de zonage qui répond au maximum à leur attente tout en respectant la réglementation en vigueur. C'est ainsi que la municipalité a adopté le Règlement 2016-014, communément appelé VILL-1.

Loisir et culture

La réalisation du Jardin des Pionniers a donné à notre village un intéressant attrait touristique en s'incorporant dans le trajet de la Voie des Pionniers. Lors des célébrations de la fête du Canada le 1er juillet, la municipalité a organisé une pièce de théâtre qui fût très appréciée par les quelque 500 personnes qui ont assisté aux différentes représentations bilingues. Les micro-bibliothèques ont été installées et sont largement utilisées.

Service incendie

C'est avec fierté que je souligne la mise en place de la nouvelle Régie de l'Est qui est composé de 8 municipalités déterminées à atteindre de nouveaux standards d'excellence. L'ajout d'un directeur incendie – volet administratif, dédié à temps plein, permettra d'atteindre nos objectifs.

4. Les orientations générales pour 2018

Administration

Au cours de l'année 2018, nous aimerions clore le dossier de l'ancien dépanneur afin de pouvoir offrir à notre population un endroit où on ne retrouve pas une bâtisse en perte de valeur et des aménagements qui représentent un danger pour notre population. Nous espérons aussi une réponse positive en ce qui concerne le déploiement de l'internet haute vitesse sur notre territoire.

Taxe d'accise

Le plan d'intervention a été déposé pour le TECQ, les principaux travaux devraient être réalisés en 2017 et 2018, notamment la mise à niveau de l'équipement informatique pour le suivi du réseau d'aqueduc, le réseau d'égout de la Baie Bacon sera inspecté pour en évaluer son état et procéder à sa mise à niveau si nécessaire et des travaux plus importants sur certaines portions de notre réseau routier, notamment le drainage et la remise à neuf d'une bonne portion de la rue Main au village.

Régie incendie

La Régie de l'Est sera mise en place pour effectuer sa première année d'existence. Le défi que représente un changement de cette importance nécessitera certes des heures de travail de la part des délégués, mais à terme l'ensemble des municipalités membres sauront en tirer profit. L'ajout du nouveau camion de service pour desservir notre territoire et le déménagement de notre service incendie dans la nouvelle caserne sur la rue Westmount nous permettra aussi d'améliorer notre efficacité et notre efficience.

Réseau d'aqueduc secteur du Domaine Hatley

Suite à la mise à niveau des installations du réseau d'aqueduc du secteur du Domaine Hatley par les propriétaires, la municipalité a convenu qu'après la période de rodage et suite au résultat obtenu à la satisfaction de la municipalité, le réseau sera cédé à la municipalité qui le prendra en charge tout en prévoyant une taxe de secteur pour les propriétaires concernés.

Parc régional Massawippi

L'achat de la Plage des Servites étant concrétisé le défi est maintenant de voir à l'organisation et la gestion de cette plage. Avec nos partenaires dans ce dossier, nous allons élaborer un plan de développement et procéder à l'embauche d'un coordonnateur.

5. La liste des achats de plus de 20 000 \$

Voici la liste des achats de plus de 20 000 \$ effectués depuis le dernier rapport annuel du maire en novembre 2016 jusqu'au 31 octobre dernier auprès d'un même fournisseur.

9067-7295 Québec Inc. (Bruce Stoddard)	
Objet du contrat :	
Déneigement	208 113.68 \$
Transport et fossés	12 060.02 \$
Total :	220 173.70 \$

Stanley-Dany Taylor Transport.	
Objet du contrat :	
Ramassage et transport des déchets	17 447.87 \$
Ramassage et transport du compost	20 419.95 \$
Total :	37 867.82 \$

Sani-Estrie	
Objet du contrat :	
Collecte du recyclage	33 180.96 \$

Ministère des Finances du Québec	
Objet du contrat :	
Sûreté du Québec	175 621.00 \$

Ministère du Revenu du Québec	
Objet du contrat :	
Déduction à la source	71 530.62 \$

Receveur général du Canada	
Objet du contrat :	
Déduction à la source	28 817.72 \$

MRC de Memphrémagog	
Objet du contrat :	
Certificat d'usager	28 120.00 \$
Quotes-parts	85 680.51 \$
Total	113 800.51 \$

Régie incendie Massawippi	
Objet du contrat :	
Quotes-parts	82 789.66 \$
Plan mesure d'urgence	3 418.20 \$
Projet Régie de l'Est	1 380.00 \$
Total	85 006.29 \$

Régie du parc Massawippi	
Objet du contrat :	
Quotes-parts	20 782.40 \$

RIGDSC	
Objet du contrat :	
Quotes-parts	21 132.69 \$

Sintra Inc.	
Objet du contrat :	
Rechargement	121 002.48 \$
Travaux rue des Ormes & Piercy	150 585.47 \$
Travaux d'entretien routier	4 487.42 \$
Total :	276 075.37 \$

Financière Banque Nationale	
Objet du contrat :	
Versement en capital et intérêts	20 998.96 \$

Multi routes inc.

Objet du contrat :

Abat poussière 33 271.47 \$

Pittoresco.

Objet du contrat :

Jardins des Pionniers 22 513.96 \$

Village d'Ayer's Cliff.

Objet du contrat :

Entente intermunicipale égout et aqueduc 25 919.00 \$

Les Services EXP.

Objet du contrat :

Honoraires professionnels 41 915.54 \$

Lumen.

Objet du contrat :

Équipement de télémétrie 25 283.29 \$

Construction Goudreau.

Objet du contrat :

Niveleuse 23 868.83 \$

Pour un grand total de 1 277 760.13 \$**6. Rémunération des membres du Conseil**

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus*, voici un état de la rémunération du Conseil pour l'année 2017 :

	Maire	Conseillers
Rémunération	8 192.04 \$	2 730.72 \$
Allocation de dépenses	4 095.96 \$	1 365.36 \$
Ass. Spéciale	37.22 \$	37.22 \$
Ass. Spéciale non imposable	18,60 \$	18,60 \$

Je tiens à remercier mes collègues du conseil municipal qui se sont représentés lors de la dernière élection et je souhaite la bienvenue à notre nouvelle recrue, Mme Hélène Daneau. Je remercie aussi nos employés qui ont mené à bien l'administration de la municipalité.

Le tout respectueusement soumis, ce 6 novembre 2017.

Denis Ferland, Maire

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 2 octobre 2017****Résolution
2017-152**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 2 octobre 2017 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

6 CORRESPONDANCE**6.1 Correspondance générale**

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7 ADMINISTRATION

7.1 Adoption – Règlement 2034 sur le tarif des rémunérations payables lors d’élections et de référendums municipaux

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE HATLEY**

RÈGLEMENT #2034 POUR DÉTERMINER LES TARIFS DE RÉMUNÉRATION PAYABLES LORS D’ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUM MUNICIPAUX

ATTENDU QU’une copie du règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi (article 445 du Code municipal du Québec) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présent déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE les élections municipales se tiendront le dimanche 5 novembre 2017 (Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités) ;

ATTENDU QU’à cette fin, la Municipalité devra embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération en tenant compte du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d’élections et de référendums municipaux dont la nouvelle tarification a paru dans la Gazette officielle du Québec en date du 11 février 2017 ;

Résolution 2017-153

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu que par le présent règlement statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

SECTION 1 – DÉFINITIONS

Municipalité : Municipalité de Hatley

Élection : Élection générale ou élection partielle

BVA : Bureau de vote par anticipation ou journée(s) du vote par anticipation

BVO : Bureau de vote du scrutin ou journée du scrutin

Président d’élection : Secrétaire-trésorier de la Municipalité

Employé municipal : Tout salarié qui travaille pour la Municipalité de Hatley

Personnel électoral : Toute personne qui travaille pour une élection ou un référendum

Taux horaire : Montant d’un prix règlementé à l’heure

Montant forfaitaire : Montant fixe

Rémunération : Taux horaire ou montant forfaitaire

SECTION 2 - OBJECTIF DU RÈGLEMENT

Le présent règlement établit la rémunération du personnel électoral et des employés municipaux travaillant pour une élection municipale (générale ou partielle) et/ou un référendum.

SECTION 3 – RÉMUNÉRATION

- 3.1 Personnel électoral

Confection de la liste ;

Président d'élection montant le plus élevé entre 50\$ ou 0,406\$ / nom sur liste électorale

Secrétaire d'élection 75% de la rémunération du président d'élection

Formateur ;

Présidente d'élection 30\$ / heure

Secrétaire d'élection 25\$ / heure

Formation ;

Personne en formation 15\$ / heure

Bureau de révision ;

Réviseur 15\$ / heure

Secrétaire 14\$ / heure

Agent réviseur 12\$ / heure

Rencontre avec candidats ;

Présidente d'élection 1 heure à 36\$ (montant forfaitaire)

Secrétaire d'élection 1 heure à 31\$ (montant forfaitaire)

BVA ;

Présidente d'élection, le montant forfaitaire prévu au règlement provincial

Secrétaire d'élection 75% de la rémunération du président d'élection

Primo montant horaire, salaire minimum en vigueur plus 1,50\$

Scrutateur montant horaire, salaire minimum en vigueur plus 2,00\$

Secrétaire montant horaire, salaire minimum en vigueur plus 1,50\$

Table de vérification (président) montant horaire, salaire minimum en vigueur plus 2,00\$

Table de vérification (membre) montant horaire, salaire minimum en vigueur plus 1,50\$

Substitut 100\$ (montant forfaitaire si non appelé pour remplacer)

BVO ;

Présidente d'élection, le montant forfaitaire prévu au règlement provincial

Secrétaire d'élection 75% de la rémunération du président d'élection

Primo montant horaire, salaire minimum en vigueur plus 1,50\$

Scrutateur montant horaire, salaire minimum en vigueur plus 2,00\$

Secrétaire montant horaire, salaire minimum en vigueur plus 1,50\$

Table de vérification (président) montant horaire, salaire minimum en vigueur plus 2,00\$

Table de vérification (membre) montant horaire, salaire minimum en vigueur plus 1,50\$

Scrutateur BVA dépouillement 50\$ (montant forfaitaire)

Secrétaire BVA dépouillement 50\$ (montant forfaitaire)

Substitut 100\$ (montant forfaitaire si non appelé pour remplacer)

- 3.2 Employé municipal

Confection de la liste

Président d'élection taux horaire de l'employé municipal

Secrétaire d'élection taux horaire de l'employé municipal

Formateur

Présidente d'élection taux horaire de l'employé municipal
Secrétaire d'élection taux horaire de l'employé municipal

Formation

Employé en formation taux horaire de l'employé municipal

Bureau de révision

Réviseur taux horaire de l'employé municipal
Secrétaire taux horaire de l'employé municipal
Agent réviseur taux horaire de l'employé municipal

Rencontre avec candidats

Présidente d'élection taux horaire de l'employé municipal
Secrétaire d'élection taux horaire de l'employé municipal

BVA

Présidente d'élection taux horaire de l'employé municipal
Secrétaire d'élection taux horaire de l'employé municipal
Primo taux horaire de l'employé municipal
Scrutateur taux horaire de l'employé municipal
Secrétaire taux horaire de l'employé municipal

Table de vérification

Président taux horaire de l'employé municipal
Membre taux horaire de l'employé municipal
Substitut taux horaire de l'employé municipal

BVO

Présidente d'élection taux horaire de l'employé municipal
Secrétaire d'élection taux horaire de l'employé municipal
Primo taux horaire de l'employé municipal
Scrutateur taux horaire de l'employé municipal
Secrétaire taux horaire de l'employé municipal

Table de vérification

Président taux horaire de l'employé municipal
Membre taux horaire de l'employé municipal
Scrutateur BVA dépouillement taux horaire de l'employé municipal
Secrétaire BVA dépouillement taux horaire de l'employé municipal
Substitut taux horaire de l'employé municipal

- 3.3 Tâches cumulées

Toute personne qui cumule des fonctions lors d'une même journée n'a pas le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée.

- 3.4 Substitut

Tout substitut qui est appelé à venir remplacer, reçoit la rémunération du poste en question qu'il remplace.

SECTION 4 – FRAIS DE REPAS ET COLLATION**- 4.1 Journée de formation**

Les formateurs et les personnes en formation reçoivent un repas (style boîte à lunch) pour ou un montant maximal de 12,00 \$ pour un repas.

- **4.2 Journée(s) du vote par anticipation**

Tout personnel électoral recevra pour chaque journée du vote par anticipation, deux (2) repas et deux (2) collations aux frais de la Municipalité.

- **4.3 Jour du scrutin**

Tout personnel électoral recevra dans la journée du scrutin deux (2) repas et deux (2) collations aux frais de la Municipalité.

SECTION 5 – EMPLOYÉ MUNICIPAL / TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

Tout employé municipal qui travaille pour une élection ou un référendum en plus de faire ses tâches normales de travail, sera rémunéré en temps supplémentaire après 40 heures semaine.

Le temps supplémentaire peut être mis en banque de temps avec approbation de la direction générale de la Municipalité.

Tout temps supplémentaire doit être autorisé préalablement par la direction générale de la Municipalité.

SECTION 6 - POUVOIR D'ENGAGER PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Le président d'élection est la seule personne responsable de l'embauche pour le personnel électoral, qu'il soit salarié ou non de la Municipalité.

SECTION 7 – ÉLÉMENTS NON COUVERTS

Se référer au Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux dont la nouvelle tarification a paru dans la Gazette officielle du Québec en date du 11 février 2017 pour tout ce qui n'aurait pas été couvert par ce règlement.

SECTION 8 - INDEXATION

Tous les montants forfaitaires seront indexés annuellement au même pourcentage d'augmentation prévu au contrat de travail des employés de la Municipalité.

SECTION 9 - DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement remplace tout règlement antérieur portant sur le même sujet ou s'y rattachant.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denis Ferland, maire

André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité.

7.2 Nomination du représentant à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu de nommer le maire, M. Denis Ferland comme représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) et le conseiller, M. Guy Massicotte comme substitut en l'absence de disponibilité du représentant nommé.

Adopté à l'unanimité.

7.3 Demande de subvention « Sentier Nature Tomifobia – budget 2018 »

Considérant que l'organisme « Sentier nature Tomifobia » s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une subvention de 500 \$ pour l'année financière 2018;

Résolution 2017-155

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu d'affecter un montant de 500 \$ au budget 2018 comme subvention à l'organisme « Sentier nature Tomifobia »

Adopté à l'unanimité

7.4 Adoption du budget 2018 – Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook

Considérant que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de Coaticook a déposé un budget équilibré de l'ordre 2 062 246 \$;

Considérant que les tarifs imposés seront de 93 \$ la tonne pour l'enfouissement des déchets, de 50.00 \$ la tonne pour les matières compostables et de 22.50 \$ de redevance pour l'enfouissement ;

Résolution 2017-156

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'adopter le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de Coaticook tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

7.5 Déclaration d'intérêt pécuniaire

Le directeur général dépose la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères Chantal Montminy, Hélène Daneau, Lucie Masse, des conseillers Éric Hammal, Gilles Viens, Guy Massicotte et du maire Denis Ferland.

7.6 Date de l'assemblée pour l'adoption du budget 2018

Résolution 2017-157

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'adopter le budget 2018 lors d'une assemblée spéciale qui sera tenue le lundi 11 décembre à 19 h à la salle du conseil au 2100, route 143 à Hatley et de publier un avis public du contenu de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

7.7 Adoption du calendrier des assemblées

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

Résolution 2017-158

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, les séances débuteront à 20 h les premiers lundis du mois exception faite du lundi 8 janvier, du mardi 3 juillet, 3 avril et du lundi 10 septembre:

- | | | |
|---------------------------|--------------|----------------|
| ● 8 janvier | ● 5 février | ● 5 mars |
| ● 3 avril | ● 7 mai | ● 4 juin |
| ● 3 juillet | ● 6 août | ● 10 septembre |
| ● 1 ^{er} octobre | ● 5 novembre | ● 3 décembre |

De publier un avis public du contenu du présent calendrier.

Adopté à l'unanimité

7.8 Nomination du maire suppléant

Considérant que dans le cadre de fonctionnement de la municipalité, la municipalité doit nommer un maire suppléant afin d'exercer les pouvoirs du maire en cas d'absence de celui-ci;

Considérant que le maire suppléant est nommé pour une période de 4 mois;

Considérant que les élus sont nommés à tour de rôle, maire suppléant;

Résolution 2017-159

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu de nommer les maires suppléants pour les périodes suivantes et qu'advenant l'absence du maire suppléant, c'est le maire suppléant de la période précédente qui est nommé:

Du mois de	Maire suppléant
Novembre, décembre 2017 janvier et février 2018	Le conseiller Gilles Viens
Mars, avril, mai et juin 2018	La conseillère Lucie Masse
Juillet, août, septembre et octobre 2018	Le conseiller Guy Massicotte
Novembre, décembre 2018 janvier et février 2019	Le conseiller Éric Hammal
Mars, avril, mai et juin 2019	La conseillère Hélène Daneau
Juillet, août, septembre et octobre 2019	La conseillère Chantal Montminy
Novembre, décembre 2019 janvier et février 2020	Le conseiller Gilles Viens
Mars, avril, mai et juin 2020	La conseillère Lucie Masse
Juillet, août, septembre et octobre 2020	Le conseiller Guy Massicotte
Novembre, décembre 2020 janvier et février 2021	Le conseiller Éric Hammal
Mars, avril, mai et juin 2021	La conseillère Hélène Daneau
Juillet, août, septembre et octobre 2021	La conseillère Chantal Montminy

7.9 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

Résolution 2017-160

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu de fermer le bureau municipal pour la période des fêtes du mercredi 20 décembre 2017 au mercredi 3 janvier 2018 inclusivement.

Adopté à l'unanimité

7.10 Adoption du budget de la Régie du Parc Massawippi

Considérant que la Régie du Parc Massawippi présente un budget équilibré de l'ordre 87 553 \$;

Considérant que la quote-part de la municipalité sera de 23 323.80 \$;

Résolution 2017-161

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'adopter le budget de la Régie du Parc Massawippi tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

7.11 Contrat d'entretien paysager – saison 2018

Résolution 2017-162

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'accepter la soumission de Myriam Fréchette au montant de 3 437 \$ plus les taxes applicables, pour l'entretien des aménagements paysagers pour la saison 2018.

Adopté à l'unanimité

7.12 Dépôt du Rapport présentant la liste des donateurs et rapport de dépense pour les élus municipaux

Le directeur général dépose le Rapport DGE-1038 du directeur général des élections présentant la liste des donateurs et rapport de dépense des élus suivant; le maire Denis Ferland, des conseillères Chantal Montminy, Hélène Daneau et Lucie Masse des conseillers Éric Hammal, Guy Massicotte et Gilles Viens.

Résolution 2017-163

7.13 Soumission – Inspection et maintenance du réseau géodésique

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'accepter la soumission de M. Léo Beaudoin, consultant au montant de 5 199.18 \$, plus les taxes applicables, pour l'inspection et la maintenance du réseau géodésique pour une période de 5 ans allant de 2018 à 2023.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2017-164

7.14 Nomination du représentant à la MRC

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu de nommer le maire suppléant conformément à la résolution 2017-159 comme substitut du maire auprès du conseil des maires de la MRC Memphrémagog. À défaut de la disponibilité du maire suppléant, le conseiller Gilles Viens est mandaté par le conseil pour représenter la municipalité auprès du conseil des maires.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2017-165

7.15 Achat d'une plieuse automatisée

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'autoriser l'achat d'une plieuse automatisée auprès de Bureautique Bob Pouliot au coût de 899.40 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

8 TRANSPORT – VOIRIE

Résolution 2017-166

8.1 Achat d'un débitmètre magnétique

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu d'autoriser l'achat d'un débitmètre magnétique auprès de Everest Automation au coût de 1 965.00 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution 2017-167

9.1 Nomination des déléguées à la Régie de l'Est

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu de nommer le maire, Denis Ferland comme délégué auprès de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est, communément appelé « Régie incendie de l'Est » et le conseiller, Gilles Viens comme délégué substitut tel que le prévoit les articles 5.1 et 5.3 de l'entente.

Adopté à l'unanimité

10 URBANISME

10.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en octobre 2017

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions de permis pour la période terminant en octobre 2017. Pour la période visée, 5 permis de construction ont été émis pour une valeur de 3 502 000 \$ et 38 permis de rénovation/modification pour une valeur de 1 318 364 \$. Dans la catégorie garage et piscine, 8 permis ont été émis pour une valeur de 169 355 \$. Dans la catégorie diverse, 35 permis ont été émis.

10.2 Contestation de la superficie protégée par droit acquis - 50 des Hirondelles, lot 28

Considérant que le propriétaire a présenté une demande de contestation de la superficie protégée par droit acquis pour le 50 des Hirondelles, lot 28 ;

Considérant que cette superficie peut être contestée par le propriétaire en déposant des documents prouvant l'occupation d'une superficie plus grande que celle mesurée par la municipalité ;

Considérant que le propriétaire souhaite obtenir une superficie de 28,98 mètres carrés plutôt que 27,21 mètres carrés ;

Considérant que le propriétaire a déposé des documents prouvant qu'une superficie plus grande était occupée antérieurement à la prise de mesures ;

Considérant que la réglementation cause un préjudice aux propriétaires ;

Considérant que la dérogation est mineure et ne cause aucun préjudice aux voisins ;

Considérant que le comité consultatif recommande d'autoriser la demande de contestation ;

Résolution 2017- 168

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'accorder la demande de contestation de la superficie protégée par droit acquis. La superficie autorisée étant de 28,98 mètres carrés plutôt que 27,21 mètres carrés.

Adopté à l'unanimité

11 HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 Adoption de la soumission pour le ramassage et le transport des matières résiduelles

Résolution 2017-169

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 octobre 2017 en présence du directeur général et des fournisseurs;

Considérant que deux soumissions sont parvenues dans les délais à savoir :

Fournisseur	Option 1 (1 an)	Option 2 (3 ans)
Sani-Estrie	27 599.64 \$	81 185.05 \$
Les Transports Stanley Taylor (2015)	19 393.20 \$	58 767.35 \$

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'adjuger le contrat de ramassage des matières résiduelles à Les Transports Stanley Taylor (2015) inc. pour une période de trois ans au montant de 58 767.35 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

12 LOISIR ET CULTURE

**Résolution
2017- 170**

12.1 Spectacle pyrotechnique 2018

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, d'accepter la soumission de FAE Pyrotechnie pour les spectacles pyrotechniques 2018 dans la municipalité. La proposition est de 1 200 \$ pour Plaisir d'hiver tenu le 10 février 2018 et 4 000 \$ pour la fête du Canada 2018.

Adopté à l'unanimité.

**Résolution
2017- 171**

12.2 Contrat d'entretien pour la patinoire

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, d'accorder le contrat d'entretien pour la patinoire à M. Daniel Rouillard pour un taux horaire de 15 \$. M. Rouillard devra déposer une facture à la municipalité pour le paiement de ses heures plus les frais de fonctionnement de la souffleuse.

Adopté à l'unanimité.

13 FINANCE

13.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant de 2 437.20 \$.

13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} octobre 2017 ;

**Résolution
2017-172**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu ;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois d'octobre 2017 du chèque 4116 au chèque 4142 pour un montant de 17 967.75 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 7575 au chèque 7647 pour un montant de 213 856.84 \$

7574	HYDRO-QUEBEC	Éclairage de rue	331,31 \$
7575	BELL CANADA	Hôtel de ville	631,91 \$
7576	HTCK	Essence voirie	231,00 \$
7577	RIGDSC	Enfouissement & Redevance	1 924,22 \$
7578	FINANCIÈRE BN	Remboursement capital & intérêts	17 449,48 \$
7579	CHÂTEAU LAURIER	Congrès FQM	2 455,64 \$
7580	DENIS FERLAND	Frais de déplacement	139,05 \$
7581	BELL MOBILITÉ	Cellulaire voirie	65,38 \$
7582	MINISTRE DES FINANCES	Permis d'alcool	45,00 \$
7583	ALLEN ENTREPRENEUR	Flotte	346,00 \$
7584	HYDRO-QUEBEC	Poste rue des Saules	147,90 \$
7585	PAULINE DANSEREAU	Rencontre du CCU	30,00 \$
7586	HÉLÈNE DULAC	Rencontre du CCU	30,00 \$
7587	HYDRO-QUEBEC	Poste Bowen	476,70 \$
7588	PAULINE DANSEREAU	Achat pour fête des enfants	267,14 \$
7589	MINISTRE DES FINANCES	Contribution pour la SQ	87 788,00 \$
7590	MRC MEMPHREMAGOG	Maintien inventaire de novembre	16 330,00 \$
7591	EXCAVATIONS ROGER	Borne sèche	103,48 \$
7592	GROUPE ENVIRONEX	Analyse d'eau - Partie Ouest	249,21 \$
7593	LES SERVICES EXP INC.	Honoraires professionnels au 29	451,85 \$
7594	SERVICE D'ENTRETIEN DE	Lumière - 27 Meadow	298,94 \$
7595	COUILLARD	Granulat bitumineux	190,12 \$

7596	VILLE DE MAGOG	Cour Mun.	176,42 \$
7597	BELL CANADA	Bell - Appel sans frais	457,65 \$
7598	SINTRA INC.	Chèque annuler erreur impression	0,00 \$
7599	SINTRA INC.	Changer/Réparer les ponceaux	4 006,14 \$
7600	PIÈCES D'AUTO & CAMION	Lunettes et lentilles	58,43 \$
7601	FONDS D'INFORMATION	Mutation	16,00 \$
7602	INFORMATIQUE ORFORD	Problème serveur	156,35 \$
7603	LA COOP COMPTON	Barrure accouplement	9,87 \$
7604	SANI-ESTRIE INC.	Contrat récupération - 1 au 31	2 765,08 \$
7605	AQUA-PRO ÉLECTRIQUE	Pompe pour laveuse à pression	458,49 \$
7606	RÉCUPÉRATION MAILLÉ	Annuler erreur de fournisseur	0,00 \$
7607	PREMIER TECH AQUA	Programme d'entretien Écoflo	109,23 \$
7608	MARCHE GUY PATRY	Achat conseil	83,01 \$
7609	LA CARTOUCHERIE	Lecture de compteurs	1 031,54 \$
7610	TRANSPORT MARCEL	Nivelage	1 437,19 \$
7611	STANLEY & DANY TAYLOR	Déchets et compost octobre 2017	3 166,03 \$
7612	CHERBOURG SANITAIRE	Papier à main	118,97 \$
7613	MONTY SYLVESTRE	Honoraires et déboursés	281,27 \$
7614	JPL ENTREPRENEUR	Boite Synertech	405,13 \$
7615	SERRE & PÉPINIÈRE	Arbres	1 441,50 \$
7616	LA COOP DES CANTONS	Tourne-écrou	597,58 \$
7617	JAGUAR MÉDIA	Abonnement annuel	183,96 \$
7618	SCALABRINI ET FILS INC.	Creusage de fossés	10 623,69 \$
7619	BUREAU EN GROS	Achat pour bureau	60,61 \$
7620	ANDRÉ MARTEL	Déplacement DG	121,92 \$
7621	LE GROUPE ADE ESTRIE	Travaux divers station	786,43 \$
7622	GARAGE J-F CLICHE INC	Réparation camion	56,44 \$
7623	LAVAL-COM	Renouvellement 12 mois	164,88 \$
7624	GROUPE JLD LAGUE	Débroussailleuse	109,83 \$
7625	EXCAVATION DANIEL ROY	Ponceaux	5 192,49 \$
7626	LAURENCE GALVIN-	Achat - Ménage	3,94 \$
7627	ENERGIE SONIC INC.	Huile pour caserne	375,53 \$
7628	MAHEU&MAHEU	Consultation - Guêpe	86,23 \$
7629	LUMEN	Entretien et réparation	25 283,29 \$
7630	TRANSPORT M-A RODRIGUE	Creusage de fossé	391,87 \$
7631	HYDRO-QUEBEC	Hydro - Éclairage de rues	342,37 \$
7632	INFOTECH	Frais de déplacement	172,25 \$
7633	MINISTRE DU REVENU DU	REMISES DE L'EMPLOYEUR	4 961,28 \$
7634	RECEVEUR GÉNÉRAL DU	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 013,91 \$
7635	GROUPE ENVIRONEX	Analyse d'eau	429,45 \$
7636	LES ARMATURES COATICOOK	Appel de service	280,25 \$
7637	COUILLARD	Entretien pavage	2 173,03 \$
7638	BELL CANADA	Bell - Service de	232,69 \$
7639	GROUPE FINANCIER	REMISES DE L'EMPLOYEUR	687,90 \$
7640	HTCK	Essence Camion Voirie	310,80 \$
7641	RIGDSC	Enfouissement et Redevance	2 840,93 \$
7642	XPLORNET	Xplornet	124,81 \$
7643	MYRIAM FRÉCHETTE	Entretien paysager	1 114,34 \$
7644	MARIO ST-PIERRE	Déplacement et achats	263,04 \$
7645	LAURENCE GALVIN-	Ménage Hôtel de ville & Centre	628,00 \$
7646	RÉCUPÉRATION L. MAILLE	Chevreuil mort	114,98 \$
7647	CONSTRUCTION GOUDREAU	Nivelage	6 967,49 \$
			213 856,84 \$

Adopté à l'unanimité.

13.3 Dépôt de l'état comparatif de fonctionnement au 31 octobre 2017

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 31 octobre 2017.

14 DIVERS

14.1 Aucun

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 20 h 25.

Denis Ferland
Maire

André Martel
Directeur général/secrétaire-trésorier